



## AVIS

Par arrêté n° 2023.27 du 12 juin 2023, monsieur le maire a ordonné l'ouverture de **l'enquête publique sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MARCILLY D'AZERGUES.**

### **Le projet de modification porte sur les points suivants :**

- ♦ Maîtriser l'apport de logements dans le centre bourg.
- ♦ Maîtriser la densité dans les secteurs périphériques.
- ♦ Préserver la trame verte urbaine.
- ♦ Améliorer la préservation du patrimoine, tant bâti que paysager.
- ♦ Adapter l'orientation d'aménagement du secteur « Sud du Centre-Bourg »
- ♦ Prévoir un secteur pour la réalisation de logements pour les seniors.
- ♦ Ajouter le nuancier de couleurs communal.
- ♦ Procéder à des adaptations et corrections mineures.

La personne responsable de l'élaboration du PLU est la commune de MARCILLY D'AZERGUES, représenté par son maire, monsieur Frédéric BLANCHON, dont le siège administratif est situé à la mairie de Marcilly d'Azergues.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal approuvera le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

A cet effet, le président du tribunal administratif a désigné Monsieur Yves DUPRE LA TOUR, ingénieur retraité de la fonction publique territoriale, en qualité de commissaire enquêteur.

**L'enquête publique se déroulera en mairie de MARCILLY D'AZERGUES – 55 rue de la mairie 69380 MARCILLY D'AZERGUES du jeudi 14 septembre 2023 au vendredi 13 octobre 2023 inclus, soit pendant 30 jours.**

Le commissaire enquêteur recevra le public, en Mairie, les :

- ☛ **Jeudi 14 septembre de 15h30 à 18h00**
- ☛ **Samedi 23 septembre de 9h30 à 12h00**
- ☛ **Lundi 02 octobre de 9h30 à 12h00**
- ☛ **Vendredi 13 octobre de 13h30 à 16h00**

**Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur le site de la Commune.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- Soit sur le registre d'enquête en mairie aux heures ci-dessus
- Soit les adresser, avec la mention : Objet : PLU, par courrier postal à : Mairie de MARCILLY D'AZERGUES, à l'attention de M. Yves DUPRE LA TOUR, commissaire enquêteur, Mairie 55 rue de la mairie 69380 MARCILLY D'AZERGUES
- Soit par courrier électronique, à l'adresse : [enquete-publique-plu@marcillydazergues.com](mailto:enquete-publique-plu@marcillydazergues.com)

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Le projet de PLU arrêté, complété le cas échéant par une étude d'impact, une évaluation environnementale ou à défaut des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et le bilan de la concertation,
- Les avis émis sur le projet de PLU,
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de MARCILLY D'AZERGUES et à la préfecture du Rhône aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, conformément aux dispositions de l'article 123-11 du code de l'urbanisme.

A Marcilly d'Azergues, le 28 août 2023 – monsieur le maire – Frédéric BLANCHON